

Liberté Égalité Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 26 avril 2021

Service Eau et Biodiversité

Sylvie FANTIN

Chargée de mission environnement

Tél: 04 94 46 82 44 Courriel: sylvie.fantin@var.gouv.fr

Note de présentation

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement.

Dossier présenté

Objet : demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitat d'espèces animales protégées définie à l'article L.411-2 du code de l'environnement

Motif(s): pour procéder ou faire procéder sur le territoire des communes d'Artigues et Ollières à l'enlèvement et au transport de spécimens d'espèces animales protégées d'oiseaux et de chauves-souris, morts ou blessés, pour la période 2021 - 2026 inclus.

Demandeur: Ligue de protection des oiseaux (LPO) Provence Alpes Côte d'Azur (PACA)

Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur :1 CERFA+dossier de demande (inclu CV naturaliste)

Contexte

Le parc éolien d'Artigues-Ollières a été autorisé ; l'arrêté préfectoral complémentaire en date du 11 septembre 2018 impose en son article 2.2.2 - phase exploitation - un suivi de mortalité sur les populations d'oiseaux et de chiroptères (annuel durant les 5 premières années d'exploitation du parc, puis tous les 5 ans jusqu'à l'arrêt de son exploitation). La LPO a été désignée pour ce suivi par l'exploitant.

En conséquence, le demandeur doit être habilité à enlever et transporter à titre dérogatoire ces espèces.

Objectif(s)

La demande vise à permettre le transport des animaux morts en vue d'un stockage pour analyse scientifique, mais aussi le transport d'animaux blessés en vue de leurs soins dans un centre agréé.

Consultation(s) pour Avis

sécurité sanitaire publique : avis du Conseil National de la Protection de la Nature non requis

Modalités de consultation

Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'Etat : www.var.gouv.fr

Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées :

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-biodiv@var.gouv.fr
- par courrier à la Préfecture du Var DDTM83/SEBIO/Environnement à l'adresse ci-dessous indiquée

Dates de la consultation

Début de la consultation : 27 avril 2021 Fin de la consultation : 17 mai 2021 inclus

Adresse postale : Préfecture – DDTM – service eau et biodiversité – mission environnement - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers

Téléphone 04 94 46 83 83 Courriel : ddtm-biodiv@var.gouv.fr

www.var.gouv.fr